



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00685410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 03. Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

Délibération n° 2022/006854

Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

I. La Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds est une instance créée par le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014. Le mandat des élus siégeant au sein de la Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs arrivant à échéance, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville de Besançon.

II. Il est proposé de désigner des représentants de la Ville de Besançon au sein de différentes structures : la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente, la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils, l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte et le Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux.

I. Désignation d'un représentant au sein de la commission départementale de la Sécurité des Transports de Fonds

La Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds est une instance créée par le décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014. Conformément à l'article D613-84 du Code de la sécurité intérieure, elle rend des avis motivés pour toute question relative au dépôt d'une demande de permis de construire, à la collecte de fonds, au transport de fonds, bijoux ou métaux précieux, aux locaux ou automates bancaires, et à certains aménagements et dispositifs envisagés notamment par les entreprises de transport de fonds.

Elle se réunit au moins une fois par an et peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le mandat des élus siégeant au sein de la Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs arrivant à échéance, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville de Besançon.

Il est proposé de désigner M. Benoît CYPRIANI en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs.

Structure	Titulaire
Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs	M. Benoît CYPRIANI

II. Désignation de représentants au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente, de la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils, de l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte, du Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux

Suite à la démission de Mme Carine MICHEL de diverses structures le 22 juin 2022, il est proposé de désigner :

- M. Hasni ALEM en tant que représentant titulaire au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et de la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils,

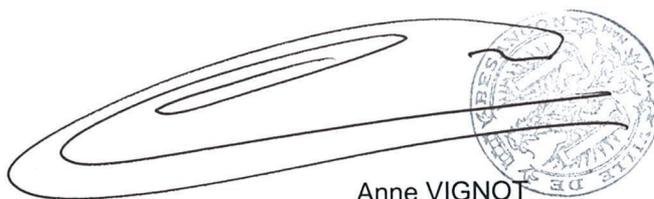
- M. Damien HUGUET en tant que représentant titulaire au sein de l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte et du Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux.

Structures	Titulaire
Maison des Jeunes et de la Culture de Palente	M. Hasni ALEM
Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils	M. Hasni ALEM
Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte	M. Damien HUGUET
Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux	M. Damien HUGUET

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- **M. Benoît CYPRIANI** en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Commission Départementale de la Sécurité des Transports de Fonds du Doubs,
- **M. Hasni ALEM** en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et de la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils,
- **M. Damien HUGUET** en tant que représentant titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte, et du Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.